

Flash Info

Paris, le 25 avril 2007

A quand l'application des Conventions Collectives des ETAM pour le Bâtiment et les Travaux Publics ?

- L'application des nouvelles conventions collectives pour les Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise dans le Bâtiment et les Travaux Publics est conditionnée par son extension par le Ministère.

Il a été expressément précisé dans le texte des Conventions que celles-ci entreront en vigueur le mois suivant l'extension. Cette extension pourrait intervenir avant le mois de juillet, nous vous informerons sur cela.

- Par ailleurs la négociation concernant la classification des ETAM dans le Bâtiment a été reportée, une première réunion paritaire initialement prévue le 11 avril a été reportée à une date non définie.